

**EuroLand  
Corporate**

Société Anonyme au capital de 666.344,28 euros  
Siège social : 17, Avenue George V - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 422 760 371 - 1999 B 07068

# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 DECEMBRE 2025**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 AUDITES.....</b>	<b>15</b>
2.1. BILAN .....	15
2.2. COMPTE DE RESULTAT (EN €) .....	17
2.3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS.....	19
<b>3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 .....</b>	<b>38</b>
<b>4. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....</b>	<b>44</b>

## 1. RAPPORT DE GESTION

---

# **EUROLAND CORPORATE**

Société Anonyme au capital de 666 344,28 Euros

Siège social : 17, Avenue George V - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 422 760 371 - 1999 B 07068

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 mai 2026**

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions du Code de Commerce, ainsi qu'à nos statuts pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de ce vingt-sixième exercice de douze mois clos le 31 décembre 2025,
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation des résultats,
- vous inviter à vous prononcer sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de l'assemblée, vous aurez lecture des rapports de la Société « DELOITTE ET ASSOCIES », Commissaire aux Comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous rappelons que l'activité de notre Société consiste sur cet exercice à proposer des services de Conseil pour des entreprises PME / ETI cotées ou non cotées.

Notre activité consiste à conseiller ces entreprises dans leurs réflexions et projets de : levée de fonds, acquisitions de sociétés, cession, introduction en bourse et valorisation.

Nous réalisons ces opérations seuls, quand la réglementation applicable et les règles professionnelles d'usage nous le permettent, ou accompagnés d'un PSI (Prestataire de Services d'Investissement) qui dirige à nos côtés les opérations qui nécessitent d'avoir cet agrément. En 2025, nous n'avons réalisé que des opérations ne nécessitant pas de PSI.

Cette activité de conseil est complétée par une prestation d'accompagnement en marketing boursier pour entreprises cotées qui se traduit par des offres intitulées « EuroValue » et « Revalorisation Boursière » et qui propose aux entreprises un suivi en analyse financière, la diffusion de ces analyses financières, des réflexions pour améliorer la liquidité et la valorisation des entreprises et aussi de répondre aux questions d'ordre réglementaire de nos clients.

L'année 2025 a connu une activité en retrait en termes d'opérations, avec 9 opérations réalisées sur l'ensemble des segments d'opérations que nous adressons, contre 12 en 2024. Nous avons notamment conseillé nos clients dans des levées de fonds sous forme de fonds propres et participé à 1 opération de cession, 1 transfert sur Euronext Growth en admission technique, 5 augmentations de capital, 1 admission sur Euronext Access et 1 attribution gratuite de BSA.

L'année 2025 a été marquée par une réduction sensible de la fourchette des tailles d'opérations de levées de fonds que nous avons accompagnées par rapport à l'exercice 2024, avec des levées de fonds comprises entre 2,5 et 8 M€ (vs. 1 et 16,5 M€).

## **I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :**

L'activité de la Société sur cet exercice peut se traduire de la façon suivante (en euros) :

Commissions (produits)	2 567 671
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	37 715
Subventions	7 250
Autres produits	2
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 612 638</b>
Charges générales d'exploitation	1 815 859
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	93 913
Autres charges	2
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>702 864</b>
Produits financiers	294 982
Charges financières	125 022
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>169 960</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>872 825</b>
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>173 334</b>
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>699 491</b>

### **Méthode de présentation et d'évaluation :**

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les règles de présentation évoluent pour se conformer au Règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, il est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les comptes annuels 2024 ne sont pas retraités selon les nouvelles règles.

## **II - EVOLUTION DES RESULTATS :**

L'activité de la Société s'est traduite par :

Un total des produits d'exploitation pour l'exercice 2025 qui s'est élevé à 2 612 638 euros contre un total des produits d'exploitation de 3 544 715 euros pour l'exercice précédent.

Les charges générales d'exploitation ont été de 1 909 774 euros pour l'exercice 2025 contre des charges générales d'exploitation d'un montant de 2 634 311 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 702 864 euros pour l'exercice 2025 contre un résultat d'exploitation de 910 405 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat net comptable il présente un bénéfice de 699 491 euros pour 2025 contre un bénéfice de 720 484 euros pour l'exercice précédent.

Nous avons conseillé plusieurs entreprises dans des opérations diverses avec succès. Nos équipes ont travaillé sur des levées de fonds sous forme de fonds propres ou de dettes, dont 1 opération de cession, 1 transfert sur Euronext Growth en admission technique, 5 augmentations de capital, 1 admission sur Euronext Access et 1 attribution gratuite de BSA.

Notre approche auprès de nos clients est renforcée grâce à :

- une forte expertise sur 4 secteurs : technologies de l'information, les jeux vidéos et le marketing digital
- une palette de services large et parfaitement maîtrisée par les équipes
- une connaissance profonde des marchés financiers et de l'environnement non coté (entreprises, investisseurs)
- une équipe resserrée, impliquée et « senior »
- un focus sur l'accompagnement de nos clients dans la durée

Nous avons poursuivi nos efforts commerciaux sur notre offre d'accompagnement pour entreprises cotées intitulée EuroValue et notre offre de revalorisation boursière. Nous avons gagné de nouvelles références et réussi à fidéliser nos clients historiques. Cette activité repose aujourd'hui sur plus de 60 clients, génère un chiffre d'affaires récurrent et stable et est source d'opérations pour l'activité de Conseil.

Malgré la crise que nous avons connue sur les marchés smallcaps sur l'exercice 2025, nous avons atteint les objectifs de base que nous nous étions fixés, à savoir préserver notre rentabilité et confirmer notre positionnement de premier Listing Sponsor sur Euronext Growth.

La Société a initié en janvier 2025 une démarche commerciale auprès des entreprises cotées sur Euronext Growth Milan pour promouvoir son offre Eurovalue. Au 31 décembre 2025, 3 contrats sont déjà signés et plusieurs possibilités complémentaires sont déjà initiées.

L'année 2025 a vu la réalisation du transfert d'EuroLand Corporate sur le marché Euronext Growth, à l'occasion duquel une augmentation de capital de 423K€ a été réalisée. Cette évolution permettra d'augmenter la visibilité de l'entreprise, de faciliter sa croissance par des échanges d'actions et de promouvoir l'actionnariat salarié. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer notre position sur le marché financier tout en soutenant les PME et ETI dans leur développement.

En septembre 2025, nous avons annoncé l'intégration de la société Le Deal Club, plateforme d'investissement dans des entreprises en croissance et rentables ou en phase de l'être, sélectionnant des opérations exclusives de levée de fonds en fonds propres ou en dette pour ses membres.

Cette opération marque une nouvelle étape dans le développement de la Société, Le Deal Club renforçant la proposition de valeur d'Euroland Corporate, moins d'un an après son entrée au capital de Leuwen-EuroLand, spécialiste des transactions sur le segment small caps non cotées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, notre effectif salarié s'élevait ainsi à 10 salariés cadres suite au recrutement d'un nouvel analyste financiers pour répondre à l'accroissement des nouveaux contrats signés par votre Société.

Aucun autre événement significatif, postérieur au 31 décembre 2025 et susceptible de remettre en cause la sincérité des comptes de l'exercice 2025, n'est à signaler.

### **III - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à 699.491 euros, nous vous proposerons d'affecter ce résultat net comptable de la façon suivante :

- en dividende aux actions (après neutralisation des auto-détenues) pour un maximum de .....352.282,92 euros
- au compte "Report à Nouveau" pour un minimum de .....347.208,08 euros

Le dividende global brut revenant à chaque action (après neutralisation des auto-détenues) serait donc de 0,12 euro.

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 1<sup>er</sup> juillet 2026.  
Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juillet 2026.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société a distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

<b>EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>DIVIDENDE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT</b>	<b>DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT</b>
2022	512.768,57 €	512.768,57 €	NEANT
2023	398.900,04 €	398.900,04 €	NEANT
2024	503.582,24 €	503.582,24 €	NEANT

Vous trouverez ci-après le tableau des résultats des cinq derniers exercices

<b>Nature des indications / périodes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	634 614	634 614	634 614	634 614	666 344
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 021 970	3 021 970	3 021 970	3 021 970	3 173 068

Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 088 387	3 271 766	2 506 711	3 507 630	2 567 671
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 626 456	837 340	342 349	770 928	937 403
Impôts sur les bénéfices	349 735	223 592	46 960	233 092	173 334
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	984 924	681 994	141 689	720 484	699 491
Résultat distribué au titre de l'exercice	534 889	512 828	398 900	503 582	352 283
<u>Résultats par action :</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,75	0,203	0,113	0,178	0,24
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,326	0,226	0,047	0,238	0,22
Dividende attribué à chaque action	0,18	0,17	0,132	0,173	0,11
<u>Personnel :</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	8	8	8	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 272 772	765 966	1 149 683	1 338 378	714 949
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (montant des charges sociales)	514 450	394 773	472 869	540 703	264 561

Enfin, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous demanderons également, lors de l'Assemblée, de constater :

- Aucune charge et dépense somptuaire de celles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été comptabilisée au cours de l'exercice et n'a donné lieu à réintégration dans le cadre de l'impôt sur les sociétés.

#### **IV – FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION SUR L'EXERCICE**

Notre Société détient à la clôture de l'exercice des participations dans les sociétés suivantes :

<b>Société</b>	<b>Forme sociale</b>	<b>Participation en euros</b>	<b>% du capital</b>
<b>Le Deal Club</b>	SAS	77.028,00	100%
<b>Leuwen</b>	SAS	400.008,00	25%
<b>Coruscant</b>	SAS	29.914,17	2,56%
<b>50 Partners Capital III</b>	FCPI	75.000,00	0,59%
<b>F&amp;P</b>	SAS	125,00	2,53%

#### **V – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au nominatif :

<b>Actionnaire</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage du capital détenu</b>
Euroland Associés	1 485 506	46,82%
Marc Fiorentino	373 776	11,8%

Euroland Associés est une société par actions simplifiée détenue par Nisa Benaddi, Julia Bridger, Thomas Hornus et Marc Fiorentino respectivement à hauteur de 25,57%, 25,57%, 25,57% et 23,28%.

A la clôture de l'exercice 2025, notre Société détenait 111.091 actions propres.

#### **VI – AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :**

Néant.

#### **VII – SITUATION D'ENDETTEMENT :**

Il est porté à la connaissance des actionnaires les informations nécessaires à l'appréciation de l'endettement de la Société :

Dettes financières :  
Néant

Garanties sur emprunts  
Non applicable.

Aucun engagement de caution ni aucune sûreté n'a été consenti à des tiers.

Le ratio d'endettement que nous sommes en mesure de communiquer est le suivant :  
- endettement / capitaux propres : 0



Les cédants ont chacun accepté, compte-tenu de la volumétrie des titres proposée, un prix de cession de 2,95 euros par actions cédées représentant une décote de 5,45% par rapport au cours de clôture au moment de la proposition faite par la Société.

Cette opération de rachat de 126.286 actions permet à la Société une autodétention de 7,5%.

Le conseil d'administration de la Société a décidé, le 13 février 2026 à l'unanimité, de procéder au rachat hors marché de deux blocs d'actions hors marché au travers du programme de rachat d'actions mis en place par le conseil en date du 30 juin 2025. Ce rachat a été réalisé hors marché en date du 16 février 2026.

Les évènements actuels liés au conflit au Moyen-Orient n'ont pas d'impact sur l'activité de la société.

Aucun autre élément significatif postérieur à la clôture n'est à déclarer.

### **X- PERSPECTIVES D'AVENIR :**

Nous bénéficions en début d'année d'opérations initiées au dernier trimestre 2025, levées de capitaux sur des sociétés cotées et potentielles opérations d'introduction en bourse.

Le rapprochement entre EuroLand Corporate et Leuwen-Euroland, devrait être à l'origine de synergies cross-business dans les mois à venir.

Nous continuerons à nous assurer que les coûts restent contrôlés. Aucun investissement, ni développement majeur n'est prévu sur cet exercice.

En 2026, nous nous efforcerons d'augmenter nos missions de revalorisation boursière et de multiplier les opérations avec la base de notre clientèle existante.

La Société n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice considéré.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

### **Le Conseil d'Administration**

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### A - LISTE DES MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025 :

1. **Monsieur Marc FIORENTINO** (Président Directeur Général) :
  - Gérant de la société « NEXTVISION » (RCS PARIS B 420.068.413)
  - Président de la société « EUROLAND ASSOCIES » (RCS Paris B 913 698 239)
  - Gérant de la société « Yann Couvreur Croissance » (RCS Nanterre B 925 314 486)
  - Gérant de la société « Codage Croissance » (RCS Créteil B 939 935 177)
  - Président de la société « LE DEAL CLUB » (RCS Paris B 980 820 120) jusqu'en septembre 2025
  - Gérant de la société « CuisinesPro Croissance » (RCS Nanterre B 933 444 184)
  
2. **Monsieur Thomas HORNUS** (Directeur général délégué - Administrateur)
  - Directeur Général de la société « EUROLAND ASSOCIES » (RCS Paris B 913 698 239)
  - Président de la société « LE DEAL CLUB » (RCS Paris B 980 820 120) depuis septembre 2025
  
3. **Madame Nisa BENADDI** (Administrateur) :
  - Associé-gérante de la Société Civile Immobilière « FARAH » (RCS PARIS 488 609 629)
  
4. **Madame Julia BRIDGER** (Administrateur) :
  - NEANT

### B – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu et/ou poursuivi les conventions suivantes :

1- conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice :

a) **AVEC NEXTVISION (société détenue intégralement par Monsieur marc Fiorentino également Président Directeur général d'EuroLand Corporate)**

EuroLand Corporate a réalisé, le 25 juillet 2025 auprès de Nextvision l'acquisition des titres de la société Le Deal Club et le remboursement des comptes courants d'associés de NEXTVISION et de Monsieur Marc FIORENTINO.

Le Contrat de Cession de Titres et Remboursement des comptes courants d'associés a été soumis à l'examen des membres du Conseil. Les principales stipulations du contrat étaient les suivantes :

- Objet de la convention : cession par Nextvision des 1.000 actions de la SAS Le Deal Club,
- Montant total de l'opération : 150.000 euros, dont 77.028 euros pour les titres et 72.972 euros pour les comptes courants d'associés,
- Modalités de paiement : crédit vendeur sans intérêt ni garantie, en deux tranches (juin 2026, décembre 2026), et remboursement des comptes courants d'associés le 31 décembre 2025,

- Absence de Garantie d'Actif et de Passif (GAP),
- Engagements post-réalisation de NEXTVISION, notamment la clause de non-concurrence de trois (3) ans sur le territoire français.

L'acquisition de Le Deal Club et le remboursement des comptes courants d'associés permettent de renforcer la position d'EuroLand Corporate sur le marché des opérations non-cotées, d'élargir son portefeuille de services et d'acquérir une expertise reconnue dans le domaine des plateformes d'investissement. Le crédit vendeur sans intérêt ni garantie constitue une modalité de paiement favorable à la trésorerie d'EuroLand Corporate.

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Monsieur Marc FIORENTINO, en sa qualité de partie intéressée à la convention, n'a pas pris part au vote sur cette résolution.

**b) AVEC Laura Fiorentino (fille de Monsieur marc Fiorentino également Président Directeur général d'EuroLand Corporate)**

EuroLand Corporate a souscrit, le 29 août 2025, un contrat de prestation de services avec Madame Laura FIORENTINO, enregistrée au Registre national des entreprises sous le numéro SIREN 990259459 et demeurant au 50, rue de Verdun 92150 Suresnes (ci-après le « Prestataire »).

Ce contrat de prestation de services avec Madame Laura FIORENTINO constitue une convention réglementée au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, compte tenu de son lien familial avec Monsieur Marc FIORENTINO, Président Directeur Général d'EuroLand Corporate (Madame Laura FIORENTINO étant sa fille).

- Objet : prestation de services d'organisation et de coordination de la Journée Small & Mid Caps 2025, incluant la gestion des rendez-vous, des plannings, de la logistique et du support opérationnel ;
- montant total de l'opération : rémunération forfaitaire mensuelle de 4.000 euros hors taxes pour trois mois, soit un total de 12.000 euros hors taxes ;
- Modalités de paiement : versement mensuel sur facture, dans un délai de cinq jours ;
- Obligations du Prestataire : indépendance, confidentialité, respect du RGPD, non-concurrence pendant la durée du contrat et deux mois après ;

Ce contrat permettait d'assurer une organisation optimale de l'événement annuel, de bénéficier d'une expertise adaptée et de maintenir une efficacité opérationnelle favorable à la trésorerie et aux relations investisseurs de la Société.

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Monsieur Marc FIORENTINO, en sa qualité de partie intéressée à la convention, n'a pas pris part au vote de la présente résolution.

**2- conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues précédemment et poursuivies sur l'exercice :**

NEANT

**3- conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice :**

NEANT

## C – DELEGATIONS AUX FINS D'AUGMENTATION DU CAPITAL ET ACTIONS GRATUITES

Le Conseil rappelle les délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et actions gratuites :

Date de l'assemblée générale	Nature et montant	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation
AGM du 28 mai 2024	10 <sup>ème</sup> résolution – « Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer en une ou plusieurs fois des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux. »	38 mois soit le 27 juillet 2027	Résolution utilisée dans le cadre de la décision d'attribuer gratuitement 35.655 actions prise par le conseil d'administration de la société en date du 15 janvier 2025.
AGM du 29 avril 2025	11 <sup>ème</sup> résolution – « Augmentation du capital avec ou sans offre au public à concurrence de 5.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions ou de tout autre titre donnant accès au capital à souscrire et à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. »	26 mois soit le 28 juin 2027	Résolution utilisée à hauteur de 151.098 actions dans le cadre du transfert sur Euronext Growth sur décisions du conseil d'administration en date du 21 mai 2025 et du Président Directeur Général en date du 12 juin 2025
AGM du 29 avril 2025	12 <sup>ème</sup> résolution – « Augmentation du capital avec ou sans offre au public à concurrence de 5.000.000 euros en nominal par l'émission d'actions ou de tout autre titre donnant accès au capital à souscrire et à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. »	26 mois soit le 28 juin 2027	Néant
AGM du 29 avril 2025	13 <sup>ème</sup> résolution – « Augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription. »	26 mois soit le 28 juin 2027	Néant
AGM du 29 avril 2025	14 <sup>ème</sup> résolution – « Augmentation de capital à concurrence de 5.000.000 euros par incorporation successive ou simultanée de primes d'émission ou d'apport, de réserves ou de bénéfices dont la capitalisation sera possible en une ou plusieurs fois. »	26 mois soit le 28 juin 2027	Néant
AGM du 29 avril 2025	15 <sup>ème</sup> résolution – « Augmentation de capital à concurrence de 5.000.000 euros par l'émission d'actions ou de tout autre titre donnant accès au capital à souscrire et à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs institutionnels et investisseurs qualifiés. »	18 mois soit le 28 octobre 2026	Néant

**Le Conseil d'Administration**

## 2. COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 AUDITES

### 2.1. BILAN

#### 2.1.1. Bilan Actif :

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé ( I )				
	Frais d'établissement ( II )				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais de développement				
	Cessions, brevets et droits similaires	774 624	6 193	768 431	771 338
	Fonds commercial	1 189 102	1 189 101	1	1
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	243 750	178 119	65 631	83 360
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)</b>					
Participations	582 075		582 075	589 947	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	30 431		30 431	27 657	
<b>Total de l'actif immobilisé ( III )</b>	<b>2 819 983</b>	<b>1 373 414</b>	<b>1 446 569</b>	<b>1 472 303</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (2)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	522 942	123 452	399 490	337 600
	Autres créances	294 122		294 122	235 061
Charges constatées d'avance	48 335		48 335	8 674	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>Valeurs mobilières de placement (3)</b>	1 104 046	146 983	957 063	1 423 600	
<b>Instruments financiers et jetons détenus</b>	500 000		500 000	500 000	
<b>Disponibilités</b>	718 776		718 776	294 072	
<b>Total de l'actif circulant ( IV )</b>	<b>3 188 220</b>	<b>270 435</b>	<b>2 917 785</b>	<b>2 799 007</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts ( V )				
	Primes de remboursement des emprunts ( VI )				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif ( VII )				
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF ( I à VII )</b>	<b>6 008 203</b>	<b>1 643 849</b>	<b>4 364 354</b>	<b>4 271 310</b>	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an (2) dont créances à plus d'un an (3) dont actions propres					

## 2.1.2. Bilan Passif :

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel (dont versé 666 344 )	666 344	634 614
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	413 779	22 435
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	148 600	148 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 714 564	1 497 662
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>699 491</b>	<b>720 484</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 642 778</b>	<b>3 023 795</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	721	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 207	60 175
	Dettes fiscales et sociales	571 361	1 183 789
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	78 287	3 550	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes (1)</b>		<b>721 577</b>	<b>1 247 515</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 364 354</b>	<b>4 271 310</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		699 490,50	720 483,98
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		721 577	1 247 515
(2) Dont emprunts participatifs			

## 2.2. COMPTE DE RESULTAT (EN €)

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 567 671		2 567 671	3 507 630
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>2 567 671</b>		<b>2 567 671</b>	<b>3 507 630</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			7 250	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			37 715	37 083
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			2	2
	<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>2 612 638</b>	<b>3 544 715</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			802 854	580 680
	Impôts, taxes et versements assimilés			33 495	47 969
	Salaires			714 949	1 346 138
	Cotisations sociales			264 561	532 943
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 746	34 978
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 167	59 500
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			2	32 102	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>1 909 774</b>	<b>2 634 311</b>
	<b>RES ULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>702 864</b>	<b>910 405</b>
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			10 011	7 506	
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>702 864</b>	<b>910 405</b>
<b>Opéra. combl.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	147 859 575 23 275 8 690  14 684 99 900	 4 115 31 659 281 098  13 298
<b>Total des produits financiers</b>		<b>294 982</b>	<b>330 170</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	17 070   99 900 8 052	41 055   303 972
<b>Total des charges financières</b>		<b>125 022</b>	<b>345 027</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>169 960</b>	<b>(14 857)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>872 825</b>	<b>895 548</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			61 528
<b>Charges exceptionnelles</b>			3 500
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>58 028</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		173 334	233 092
<b>Total des produits</b>		<b>2 907 620</b>	<b>3 936 414</b>
<b>Total des charges</b>		<b>2 208 130</b>	<b>3 215 930</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>699 491</b>	<b>720 484</b>
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

## 2.3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Etat exprimé en euros

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### **Conséquences de la guerre au Moyen Orient : IMPACT NON SIGNIFICATIF**

La guerre au Moyen Orient n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière et les résultats de l'entreprise.

A la clôture 2025, la société détenait 111 091 actions autodétenues.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2025, les principaux effets observés sur les états financiers d'Euroland Corporate à la suite de l'application du règlement ANC 2022-06 sont les suivants :

## **1. Impacts liés au changement de méthode comptable**

À compter de l'ouverture de l'exercice, les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06 sont applicables.

L'application de ces nouvelles règles s'est traduite par des modifications de présentation liées à l'évolution du plan comptable et des modèles d'états financiers.

Ces changements concernent principalement des reclassements entre rubriques sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

## **2. Effets des reclassements au sein du comparatif N-1**

Afin d'assurer la comparabilité avec les états financiers présentés selon les nouveaux modèles, certains postes du bilan au 31 décembre 2024 ont fait l'objet de reclassements.

Les principaux reclassements opérés sont les suivants :

- Reclassement de 8 K€ au sein des charges de personnel (solde présenté à 1 338 K€ au lieu de 1 346 K€) ;
- Reclassement de 8 K€ au sein des cotisations sociales (540 K€ au lieu de 532 K€) ;
- Reclassement de 4 K€ au sein des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (0 K€ au lieu de 4 K€) ;
- Reclassement de 4 K€ au sein des autres intérêts et produits assimilés (36 K€ au lieu de 32 K€).

Ces reclassements résultent exclusivement d'ajustements de présentation liés à la mise en conformité avec le nouveau plan comptable.

Le total des rubriques concernées ainsi que les agrégats de bilan et de compte de résultat demeurent inchangés.

Les états financiers comparatifs ont été présentés conformément aux nouveaux modèles afin d'assurer une lecture homogène entre les exercices.

Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31/12 /2025 ni sur la présentation des états financiers.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 364 354** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 907 620** euros et un total **charges** de **2 208 130** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **699 491** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### **Immobilisations incorporelles**

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Logiciels

Le coût des licences de concession des droits d'utilisation de logiciels acquis est amorti sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Site internet

Ce poste est amorti sur une durée de 3 ans.

Fonds commercial

Il correspond pour 1 158 612 € à un fonds de commerce acquis par le groupe auprès de la société Louxor Capital Market et pour 30 490 € à l'activité "futures".

La valeur d'inventaire du fonds de commerce acquis auprès de Louxor Capital Market estimation était effectuée avec une marge d'incertitude liée à la capacité du groupe Euroland à fidéliser ses clients dans le contexte d'une mobilité accrue des conseillers vendeurs et compte tenu d'une grande volatilité des marchés.

Afin de refléter correctement la réalité économique et de tenir compte des multiples contacts clientèle et opérations que l'acquisition de ce fonds permet encore de réaliser, la société a choisi de changer les modalités de calcul de la dépréciation de ce fonds de commerce.

La société a décidé d'amortir sur trois ans la valeur nette de ce fonds à partir du 1er janvier 2002.

Ce fonds commercial est à présent entièrement amorti. Marque "Euroland Finance Market"

Cet actif incorporel correspond à la valorisation de la marque Euroland Finance. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre des travaux de clôture de l'exercice, une expertise a été faite en 2009.

La valeur de la marque Euroland Corporate dans les comptes pour l'exercice 2025, identique à celle de 2024, s'explique par le maintien, voire l'accroissement de l'exposition médiatique de ses associés, ainsi que par sa forte présence sur Euronext Growth.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon les modes linéaire ou dégressif appliqués à la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements locaux : linéaire 6 à 8 ans Agencement Télécom. : linéaire sur 5 ans

Matériel informatique : linéaire ou dégressif de 2 à 4 ans Mobilier de bureau : linéaire sur 6 ans.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), conformément à l'application des règles comptables relatives à l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 04-06). Les amortissements et dépréciations d'actifs sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 02-10.

Etat exprimé en euros

**Immobilisations financières**

Les immobilisations financières conformément aux règles et principes comptables, et l'absence de risque de dépréciation au 31.12.2025, sont maintenues à leur coût d'acquisition.

La société détient à la clôture de l'exercice des participations dans les sociétés suivantes:

**CORUSCANT SAS** pour 29 914.17€ soit 2.56% du capital  
**50 PARTNERS CAPITAL III FCPI** pour 75 000.00€ soit 0.59% du capital  
**LE DEAL CLUB SAS** pour 77 028.00€ soit 100% du capital  
**LEUWEN SAS** pour 400 008.00€ soit 25% du capital  
**F&P SAS** pour 125.00€ soit 2.60% du capital

## Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt.p.a.p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 963 727					1 963 727
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 963 727</b>					<b>1 963 727</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	83 095					83 095
	Matériel de transport	70 600					70 600
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	85 944		4 111			90 055
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>239 640</b>		<b>4 111</b>			<b>243 750</b>	
<b>FINANCIERES</b>	Participations	589 947		92 028		99 900	582 075
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	27 657		2 773			30 431
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>617 604</b>		<b>94 801</b>		<b>99 900</b>	<b>612 506</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 820 971</b>		<b>98 912</b>		<b>99 900</b>	<b>2 819 983</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial	1 189 101			1 189 101
	Autres immobilisations incorporelles	3 287	2 907		6 193
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 192 388</b>	<b>2 907</b>		<b>1 195 295</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal. technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	37 274	8 533		45 806
	Matériel de transport	70 600			70 600
	Matériel de bureau, mobilier	48 406	13 307		61 713
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>156 280</b>	<b>21 839</b>		<b>178 119</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 348 668</b>	<b>24 746</b>		<b>1 373 414</b>	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 021 970,00	0,2205	666 344,28
	Emises pendant l'exercice		151 098,00	0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>3 173 068,00</b>	<b>0,2100</b>	<b>666 344,28</b>

## Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	

## Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$	138 603	17 070	8 690	146 983
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	92 000	69 167	37 715	123 452
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>230 603</b>	<b>86 237</b>	<b>46 405</b>	<b>270 435</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>230 603</b>	<b>86 237</b>	<b>46 405</b>	<b>270 435</b>
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$		69 167 17 070	37 715 8 690		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et dettes

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		
		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	30 431		30 431
	Clients douteux ou litigieux	145 142	145 142	
	Autres créances clients	377 800	377 800	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	66 958	66 958	
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 213	10 213	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 091	2 091	
	Groupe et associés	214 434	214 434	
	Débiteurs divers	425	425	
	Charges constatées d'avance	48 335	48 335	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>895 829</b>	<b>865 399</b>	<b>30 431</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	721	721		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	71 207	71 207		
	Personnel et comptes rattachés	265 357	265 357		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	145 536	145 536		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	151 446	151 446		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 021	9 021		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	78 287	78 287		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>721 577</b>	<b>721 577</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Variations des capitaux propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres	Affectation	Apports avec	Variations en	Capitaux propres
	clôture 31/12/2024	du résultat N-1 <sup>1</sup>	effet rétroactif	cours d'exercice <sup>2</sup>	clôture 31/12/2025
Capital social	634 614			31 731	666 344
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 435			391 344	413 779
Ferrets de réévaluation					
Réserve légale	148 600				148 600
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 497 662	216 902			1 714 564
Résultat de l'exercice	720 484	(720 484)		699 491	699 491
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>3 023 795</b>	<b>(503 582)</b>		<b>1 122 565</b>	<b>3 642 778</b>

## Honoraires des commissaires aux comptes

Etat exprimé en euros								
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
<b>Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes</b>								
Honoraires afférents à la certification des comptes	16 560	16 590	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
<b>Total</b>	<b>16 560</b>	<b>16 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

(\*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

### Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(\*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

## Charges à Payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>410 073</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		721
<i>Interets courus</i>	721	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>37 040</b>
<i>Fourn. fact.non parvenues</i>	37 040	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>372 311</b>
<i>Dettes prov./conges payes-bonus</i>	265 357	
<i>Charg.soc./conges a payer-bonus</i>	106 954	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b> Fournisseurs		48 335	48 335
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			48 335

## **Engagements financiers**

Néant.

## Comptes 2024 pour rappel

### Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	774 624	3 287	771 338	762 245
	Fonds commercial (1)	1 189 102	1 189 101	1	1
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	239 640	156 280	83 360	108 879	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	589 947		589 947	189 939	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	27 657		27 657	26 135	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 820 971</b>	<b>1 348 668</b>	<b>1 472 303</b>	<b>1 087 199</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	429 600	92 000	337 600	427 217
	Autres créances	235 061		235 061	356 756
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 562 203	138 603	1 423 600	973 516	
<b>DISPONIBILITES</b>	794 072		794 072	788 376	
Charges constatées d'avance	8 674		8 674	21 034	
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>3 029 610</b>	<b>230 603</b>	<b>2 799 007</b>	<b>2 566 899</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>5 850 581</b>	<b>1 579 271</b>	<b>4 271 310</b>	<b>3 654 098</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

## Bilan passif

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	634 614	634 614
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 435	22 435
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	148 600	148 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 497 662	1 754 827
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>720 484</b>	<b>141 689</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 023 795</b>	<b>2 702 165</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 175	24 200
	Dettes fiscales et sociales	1 183 789	926 647
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 550	1 087	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>1 247 515</b>	<b>951 933</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 271 310</b>	<b>3 654 098</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	720 483,98	141 688,92
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 247 515	951 933
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

## Compte de résultat

		État exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 422 630	85 000	3 507 630	2 506 711
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 422 630</b>	<b>85 000</b>	<b>3 507 630</b>	<b>2 506 711</b>
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			37 083 2	3
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>3 544 715</b>	<b>2 506 714</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			580 680	506 502
	Impôts, taxes et versements assimilés			47 969	40 620
	Salaires et traitements			1 338 378	1 149 683
	Charges sociales du personnel			540 703	472 869
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			34 978	39 524
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			59 500	69 583
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			32 102	29
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>2 634 311</b>	<b>2 278 811</b>
<b>RES ULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>910 405</b>	<b>227 903</b>

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>910 405</b>	<b>227 903</b>
<b>Opérat. courants</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	35 774	41 001
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	281 098	49 966
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 298	24 674
<b>Total des produits financiers</b>		<b>330 170</b>	<b>115 641</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 055	94 559
	Intérêts et charges assimilées (4)		71 367
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	303 972	
<b>Total des charges financières</b>		<b>345 027</b>	<b>165 926</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(14 857)</b>	<b>(50 285)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>895 548</b>	<b>177 618</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	61 528	18 729
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>61 528</b>	<b>18 729</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	3 500	7 698
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>3 500</b>	<b>7 698</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>58 028</b>	<b>11 031</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		233 092	46 960
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 936 414</b>	<b>2 641 084</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 215 930</b>	<b>2 499 395</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>720 484</b>	<b>141 689</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

**3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025**

---

## EUROLAND CORPORATE

Société anonyme

17 AVENUE GEORGE V, PARIS 75008, IDF

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

À l'assemblée générale de la société EUROLAND CORPORATE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROLAND CORPORATE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

#### **4. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

## EUROLAND CORPORATE

Société anonyme

17 AVENUE GEORGE V, PARIS 75008, IDF

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

---

A l'assemblée générale de la société EUROLAND CORPORATE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### 1. Convention conclue entre votre société et la société NEXTVISION

#### Personne intéressée :

- Mr Marc Fiorentino, Président Directeur Général de votre société et actionnaire unique de NEXTVISION

#### Nature et objet :

Votre société a acquis le 25 juillet 2025 auprès de la société NEXTVISION l'intégralité des titres de la société Le Deal Club. Cette transaction s'est accompagnée du remboursement des comptes courants d'associés de NEXTVISION et de Mr Marc Fiorentino.

Le contrat de cession des titres et le remboursement des comptes courants d'associés ont été soumis à l'approbation du conseil de votre société du 25 juillet 2025

#### Modalités :

Le montant total de la transaction s'est élevé à 150 000 euros dont 77 028 euros pour les 1 000 actions de la SAS Le Deal Club et 72 972 euros pour les comptes courants d'associés.

Le paiement des titres fait l'objet d'un crédit vendeur sans intérêt, ni garantie, en deux tranches (juin 2026 et décembre 2026) tandis que les comptes courants d'associés ont été remboursés le 31 décembre 2025.

La transaction s'accompagne, pour la société NEXTVISION, d'une clause de non-concurrence de trois ans sur le territoire français

#### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

L'acquisition de Le Deal Club et le remboursement des comptes courants d'associés permettent de renforcer la position d'Euroland Corporate sur le marché des opérations non-cotées, d'élargir son portefeuille de services et d'acquérir une expertise reconnue dans le domaine des plateformes d'investissement. Le crédit vendeur sans intérêt ni garantie constitue une modalité de paiement favorable à la trésorerie d'Euroland Corporate.

### 2. Convention de prestation de services conclue entre votre société et Mme Laura FIORENTINO

#### Personne intéressée :

- Mr Marc Fiorentino, Président Directeur Général de votre société

#### Nature et objet :

Votre société a conclu le 29 août 2025 un contrat de prestations de services avec Mme Laura FIORENTINO, enregistrée au Registre national des entreprises sous le numéro SIREN 990259459 dont l'objet consiste en l'organisation et la coordination de la Journée Small & Mid Caps 2025, incluant la gestion des rendez-vous, des plannings, de la logistique et du support opérationnel de cette manifestation.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 29 août 2025

Modalités :

Pour cette prestation de services, il est conclu une rémunération forfaitaire mensuelle de 4.000 euros hors taxes pour trois mois, soit un total de 12.000 euros hors taxes. Le règlement sera mensuel sur facture, dans un délai de cinq jours.

Obligations du Prestataire : indépendance, confidentialité, respect du RGPD, non-concurrence pendant la durée du contrat et deux mois après.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2025 s'est élevée à 12 000 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Ce contrat permettra d'assurer une organisation optimale de l'événement annuel, de bénéficier d'une expertise adaptée et de maintenir une efficacité opérationnelle favorable à la trésorerie et aux relations investisseurs de la société.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 23 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS